

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

DIX-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels



**DEUXIÈME COMMISSION, 869<sup>e</sup>  
SÉANCE**

Lundi 10 décembre 1962,  
à 15 heures

**NEW YORK**

SOMMAIRE

	Page
<i>Point 38 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Accroissement démographique et développement économique (suite) . . . . .</i>	489

*Président:* M. Bohdan LEWANDOWSKI  
(Pologne).

POINT 38 DE L'ORDRE DU JOUR

**Accroissement démographique et développement économique  
(A/4849, A/5059, A/5222, A/C.2/L.657 et Add.1, A/C.2/  
L.657/Rev.1) [suite]**

1. M. HAKIM (Liban), exerçant son droit de réponse, désire préciser au représentant de la Syrie que la délégation libanaise ne s'oppose pas aux études sur la famille, mais estime que l'on ne doit pas utiliser les ressources limitées dont on dispose pour l'assistance technique aux fins d'une campagne massive en faveur de la planification de la famille. Il convient plutôt d'affecter ces ressources à l'éducation générale et à la formation professionnelle.

2. M. Hakim rappelle au représentant du Pakistan que l'étude du problème de la population doit être envisagée à longue échéance. Par exemple, un pays qui réduirait maintenant sa population pourrait connaître, dans 20 ans, une désastreuse pénurie de main-d'œuvre. Les pays sous-développés ont besoin d'une population jeune, apte à être formée pour conduire les machines nécessaires dans une société industrialisée. Tous les fonds disponibles doivent servir à favoriser la croissance plutôt qu'à encourager la planification de la famille.

3. L'assistance technique, dans le domaine complexe de l'accroissement démographique, exige une enquête préliminaire du type recommandé dans le septième amendement des quatre puissances (A/C.2/L.709). Une telle enquête doit être menée sans idées préconçues. Parmi les pays sous-développés, seul un petit nombre souffre de surpopulation; leur problème concerne l'expansion économique. Les pays d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord ont réussi à atteindre des niveaux de vie élevés malgré leur rapide accroissement démographique.

4. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait observer que les efforts de certaines délégations pour présenter des accroissements démographiques absolus comme une menace extrêmement grave manquent de fondement. L'ère impérialiste a connu une surpopulation relative dans les pays capitalistes. L'un des aspects de la politique capitaliste a été de maintenir une réserve de main-d'œuvre réduite au chômage, avec pour conséquences les souffrances considérables des petits commerçants et des

classes ouvrières. Il est paradoxal de constater que, dans les pays développés, des millions de personnes connaissent encore le chômage et que de nombreuses entreprises fonctionnent au ralenti, alors que les deux tiers de l'humanité souffrent de sous-alimentation.

5. Les théories néo-malthusiennes ne font que masquer les vrais problèmes. Les économistes modernes comprennent que l'accroissement démographique n'est pas un véritable obstacle au développement économique. Par exemple, l'Inde a doublé sa population en 25 ans, ce qui ne l'a pas empêchée de s'industrialiser. Le développement économique dépend de bien d'autres facteurs encore.

6. La méthode de production socialiste offre la solution du problème. Son taux élevé de naissance et son accroissement démographique n'inquiètent pas l'URSS, qui estime que son meilleur capital est son capital humain. Elle ne connaît pas le chômage. L'Union soviétique et les autres pays socialistes dressent des plans pour répondre aux besoins de leur population croissante en augmentant leur production. Les niveaux matériel et culturel de la population sont ainsi maintenus.

7. Le représentant du Pakistan a soutenu que le développement de l'URSS a été facilité par l'abondance des ressources naturelles. Mais ces mêmes ressources existaient à l'époque des tsars. C'est seulement depuis l'avènement du régime soviétique que les progrès scientifiques, culturels et techniques ont été réalisés.

8. Si la production des pays socialistes enregistre des succès remarquables, les connaissances humaines en matière de ressources alimentaires pourraient être élargies encore bien davantage. Par exemple, le potentiel alimentaire de la mer reste encore en grande partie inconnu. L'élimination des fléaux qui détruisent tant de récoltes et la culture des terres immenses qui jamais encore n'ont été exploitées à travers le continent constituent d'autres solutions pour l'accroissement de la production alimentaire. L'amélioration des techniques agricoles et l'utilisation généralisée des engrais y contribueraient aussi. L'ensemble de ces méthodes permettrait de faire face au problème de l'accroissement démographique. C'est faire fausse route que de concentrer son attention sur une politique de limitation des familles. C'est pourquoi la délégation de l'URSS s'abstiendra de voter sur le projet de résolution (A/C.2/L.657 et Add.1) et les amendements (A/C.2/L.709).

9. M. TEZEL (Turquie) estime que le projet de résolution est réaliste et pratique. Ses auteurs n'ont nullement l'intention de déclencher une controverse à propos des rapports entre l'accroissement démographique et le développement économique. Ils ne désirent pas davantage engager une discussion religieuse ou morale. Ils ne cherchent qu'à recueillir

de plus amples renseignements sur un problème complexe. Les représentants de l'Inde, de la Tunisie et de la République arabe unie ont déjà souligné les difficultés que leurs pays connaissent par suite de leur rapide accroissement démographique. La Turquie a les mêmes problèmes. De 1955 à 1960, sa population s'est accrue de 16 p. 100, fait dont elle doit tenir compte dans tous ses plans pour augmenter le revenu national.

10. Les gouvernements sont, bien entendu, libres d'appliquer toutes les mesures qu'ils jugent convenables pour faire face aux problèmes de population. S'ils désirent recourir à l'assistance technique à cette fin, il ne paraît y avoir aucune raison de la leur refuser. Le représentant de la Tunisie a déjà précisé que nul ne propose d'utiliser les fonds des Nations Unies pour favoriser le contrôle des naissances. Certes, de nombreux opposants du projet de résolution paraissent lire entre les lignes plutôt que d'étudier le texte lui-même. La Turquie n'a certainement aucune intention d'introduire des programmes de contrôle des naissances ni d'essayer de limiter la dimension des familles.

11. M. CVOROVIC (Yougoslavie) fait observer qu'il existe un lien incontestable entre le développement économique et la politique démographique. Dans la plus grande partie du monde, les niveaux de vie ne s'élèvent pas parce que l'accroissement démographique accéléré ne s'accompagne pas d'un développement économique suffisant. Il s'ensuit que le revenu réel par habitant reste stationnaire. On a proposé deux solutions: limiter l'accroissement démographique avec l'aide de l'assistance technique, ou concentrer les efforts uniquement sur le développement économique. En fait, ni l'un ni l'autre de ces extrêmes ne fournirait la véritable solution. Il faut transformer les structures économiques de base des pays sous-développés pour apporter les changements sociologiques et culturels qui favoriseront la planification de la famille. La délégation yougoslave appuiera toute proposition prévoyant une assistance technique pour la planification de la famille, en liaison étroite avec le développement économique. Chaque dollar consacré à la planification familiale doit s'accompagner d'un investissement bien plus considérable dans le développement économique.

12. M. GARDNER (Etats-Unis d'Amérique) estime que la question de l'accroissement démographique et de son rapport avec le développement économique présente une grande importance pour les Nations Unies. S'il a fallu des centaines de milliers d'années à la population mondiale pour atteindre le total de 1 milliard 500 millions, ce chiffre a doublé au cours des 60 dernières années et doublera de nouveau d'ici à la fin du siècle. Ainsi, non seulement la population mondiale augmente en valeur absolue, mais encore son taux d'accroissement augmente avec une extraordinaire rapidité.

13. Les Etats-Unis reconnaissent, avec les auteurs du projet de résolution, que l'effet de l'accroissement démographique sur le développement économique et inversement est une question qui mérite une attention accrue. De l'avis du Gouvernement des Etats-Unis, le progrès vers les buts élevés des Articles 55 et 56 de la Charte des Nations Unies ne se mesure pas seulement à l'augmentation du produit national brut, parce que le développement économique a pour objet le bien-être et la dignité de l'individu. Les Nations Unies doivent donc s'occuper des tendances démographiques.

Ces considérations s'appliquent à toutes les nations.

14. Les Etats-Unis, qui jouissent d'abondantes ressources naturelles et d'un niveau de vie élevé, reconnaissent l'importance du facteur démographique dans leurs efforts de développement économique et social; les autorités fédérales, les Etats et les collectivités locales prennent tous en considération les tendances démographiques dans leur planification de l'amélioration du bien-être individuel. L'accroissement rapide de la population des Etats-Unis entraîne trois conséquences, communes à d'autres pays du monde: d'amples migrations internes, une concentration urbaine et la nécessité d'augmenter les services destinés à la collectivité, tels qu'écoles, routes et hôpitaux et les emplois. Il importe donc d'étudier et d'analyser l'accroissement démographique à tous les stades du développement économique. La population totale des Etats-Unis augmente d'environ 1,7 p. 100 par an, un peu moins que la moyenne mondiale.

15. Si les tendances démographiques présentent une nette importance pour les pays riches économiquement très développés, elles en ont, pour deux raisons, encore plus dans les pays à un stade de développement moins avancé. D'abord, le taux d'accroissement est bien supérieur dans nombre de pays moins développés. L'augmentation de la population mondiale au cours des 10 dernières années s'est produite pour près de 80 p. 100 dans des régions peu développées, où le taux de croissance restera le plus élevé. Dans les pays développés, la médecine et les services de santé publique se sont perfectionnés peu à peu et ont fait sentir leurs effets graduellement. Dans les pays en voie de développement, ils ont été créés de toutes pièces du jour au lendemain et leurs effets ont été tout de suite décisifs. Dans les pays développés, leur progrès a suivi l'industrialisation et l'élévation rapide des niveaux de vie, qui tendaient à réduire le taux de natalité et à ralentir le rythme de l'accroissement démographique; mais, dans les pays en voie de développement, la médecine moderne et les mesures rationnelles de santé publique ont produit tout de suite leurs effets avant que l'industrialisation et l'élévation des niveaux de vie n'aient réduit le taux d'accroissement démographique. Ainsi, il y a peu de chances que les facteurs qui ont abaissé ce taux dans les régions développées agissent dans un proche avenir sur les pays en voie de développement.

16. Ensuite, un pays peu développé, à économie de subsistance, ne peut consacrer que très peu de chose, sinon rien, à l'amélioration de son infrastructure sociale. Pour ces pays, le problème de l'accroissement démographique consiste donc à trouver, après avoir satisfait aux nécessités de la consommation courante, une épargne suffisante pour assurer un rythme tolérable de progrès vers la modernisation et un niveau de vie supérieur. Pour atteindre les buts de la Décennie des Nations Unies pour le développement, les pays en voie de développement devraient augmenter leur épargne et leurs investissements de 9 à 15 p. 100, tâche écrasante. Même ces buts atteints, l'accroissement démographique prévu réduirait beaucoup l'effet de l'augmentation générale du revenu sur le bien-être individuel.

17. La conclusion semble inévitable que, si les tendances démographiques actuelles persistent, il serait pratiquement impossible à certains pays peu développés

pés, même avec le maximum d'assistance extérieure et d'efforts de leur part, de s'assurer un taux de croissance économique correspondant au taux d'élévation des niveaux individuels de vie qu'ils cherchent à atteindre.

18. La politique du Gouvernement des Etats-Unis à cet égard est en six points. Premièrement, les Etats-Unis se préoccupent des conséquences sociales de leur propre tendance démographique. Deuxièmement, ils souhaitent mieux connaître et aider les autres à mieux connaître les tendances démographiques des pays peu développés, où les taux actuels pourraient opposer un obstacle majeur au développement économique et social. Troisièmement, ils s'opposent à toute tentative pour imposer à un pays les moyens à employer pour traiter de ses problèmes démographiques. Quatrièmement, ils estiment qu'on ne doit pas créer d'obstacles aux autres gouvernements s'efforçant de résoudre ces problèmes et aideront les autres pays, sur leur demande, à chercher les renseignements et l'aide nécessaires sur les moyens de solution. Cinquièmement, ils pensent qu'il y a très besoin de plus grandes connaissances sur des questions démographiques telles que l'importance et la composition des populations existantes, les tendances futures, et les méthodes possibles de planification familiale. Sixièmement, ils pensent que l'ONU et les institutions apparentées ont un rôle important à jouer dans le domaine démographique. Les Etats-Unis ont activement appuyé les travaux démographiques de l'ONU dans le passé et espèrent que ses précieux efforts seront sensiblement accrus à l'avenir.

19. A cet égard, les Etats-Unis considèrent que les Etats Membres devraient pouvoir obtenir de l'ONU et des institutions qui s'y rattachent l'assistance dont ils ont besoin et qu'ils demandent pour traiter leurs problèmes démographiques. L'ONU devrait concentrer ses activités sur trois domaines: d'une part, encourager et aider les Etats Membres à obtenir des renseignements; d'autre part, former des ressortissants des pays intéressés aux travaux démographiques; enfin, favoriser une discussion approfondie des problèmes démographiques. Sur le premier point, il est grand temps de voir si les ressources du Secrétariat affectées aux travaux démographiques sont suffisantes pour répondre aux besoins. De plus, il faudrait étoffer le personnel s'occupant des questions démographiques dans les commissions économiques régionales. Sur le deuxième point, on devrait faire davantage pour donner à des ressortissants des Etats Membres une formation démographique afin de les mettre en mesure d'établir des plans économiques bien conçus. Sur le troisième point, le Gouvernement des Etats-Unis continuera à prendre une part active aux travaux de la Commission de la population et des commissions économiques régionales et il attend avec intérêt les futurs congrès mondiaux de la population.

20. Les Etats-Unis jugent le projet de résolution dont la Commission est saisie conforme, pour l'essentiel, à ces opinions et l'appuieront en conséquence.

21. M. DIMBU (Roumanie) reconnaît que l'accroissement démographique et le développement économique sont interdépendants. L'expansion économique est un processus complexe qui dépend de nombreux facteurs parmi lesquels il faut compter la population. A cet égard, il est intéressant de se souvenir que si les pays d'Europe occidentale ont connu un accroissement démographique rapide pendant la période de transition entre le féodalisme et le capitalisme, ce

rythme s'est ralenti lorsqu'ils se sont industrialisés et urbanisés. On peut tirer deux conclusions de ce phénomène: tout d'abord, l'accroissement démographique rapide est indispensable pour un développement économique rapide; en second lieu, il existe dans les économies développées des mécanismes régulateurs spontanés qui ramènent l'accroissement démographique à un taux normal. Il est impossible de considérer la population uniquement comme un facteur "de consommation" et donc comme un élément qui exerce une influence négative sur les possibilités d'investissement, car c'est aussi un facteur de production, en tant que main-d'œuvre. Il est donc évident que la population est l'un des facteurs positifs les plus importants du développement économique si elle est employée rationnellement.

22. Le projet de résolution présenté à la Commission part du principe théorique que l'humanité court des dangers par suite de l'écart insurmontable entre la capacité de production "limitée" et l'accroissement démographique "sans frein". Or, l'histoire elle-même a prouvé que cette théorie est fautive. La délégation roumaine considère que l'établissement de rapports de production équitables permettrait à l'homme de réaliser un équilibre entre la production alimentaire et l'accroissement démographique et engendrerait une abondance de richesses naturelles pour tous. Il n'est pas scientifique de dire que les possibilités de l'agriculture sont limitées; de grands progrès techniques ont été faits et il faudrait que tous puissent en bénéficier.

23. La représentante de la Suède a déclaré que la famine dont souffrent les deux tiers de l'humanité est due au surpeuplement: cela est un fait mais non une explication; la véritable raison, c'est que la majorité de ces peuples a été soumise à l'exploitation coloniale pendant des siècles. Mettre trop l'accent sur le problème de l'accroissement démographique, c'est se borner à détourner l'attention des causes véritables du retard économique, sans apporter de solution. Les Nations Unies peuvent aider les pays d'Asie et d'Afrique à résoudre leurs problèmes de développement économique et social en les aidant à éliminer les séquelles de leur passé colonial. On pourrait accélérer grandement la transformation de ces pays si l'on utilisait à cette fin dans un avenir proche une partie des ressources financières et matérielles que le désarmement général et complet libérerait.

24. Pour toutes ces raisons, la délégation roumaine ne pourra pas voter pour le projet de résolution.

25. M. TEMBOURY (Espagne) déclare que toutes les résolutions que l'Assemblée générale a adoptées à sa dix-septième session au sujet du développement économique avaient un dénominateur commun, à savoir l'idée que le développement économique doit être mis au service de l'humanité et doit élever le niveau de vie de tous les êtres humains. Or, le projet de résolution dont la Commission est saisie renverse ce rapport et voudrait mettre l'homme au service du développement économique. Les progrès extraordinaires accomplis par la médecine contemporaine ont pour but de combattre la mort, et la délégation espagnole ne peut accepter que l'on propose de recourir à la limitation des naissances pour combattre la vie. Si l'on admettait le contrôle des naissances, on en viendrait très rapidement à accepter des pratiques aussi monstrueuses que l'avortement, l'euthanasie et la suppression des vieillards.

26. Aucune des études faites jusqu'ici ne confirme les craintes devant le danger d'une explosion démographique qui sont à la base du projet de résolution. Ces craintes sont fondées sur des suppositions et des extrapolations dans l'avenir lointain. Les néomalthusiens prétendent que les ressources mondiales seront insuffisantes pour la population future du globe, mais, comme le représentant de l'Union soviétique l'a déclaré, c'est le contraire qui est vrai. M. Temboury se demande comment l'Assemblée générale pourrait étudier à la fois le danger des radiations atomiques pour les générations futures et la nécessité de limiter l'accroissement démographique. Il pense, comme les représentants de l'Irlande et de l'Argentine, que le projet de résolution met en cause des considérations morales, éthiques et religieuses dont on ne saurait se désintéresser.

27. La délégation espagnole pourrait appuyer une proposition qui permettrait à la Commission de la population de poursuivre ses travaux afin d'aboutir à des conclusions scientifiques, qui prierait les gouvernements de faire connaître leur opinion et qui demanderait qu'une étude soit faite sur les rapports entre l'accroissement démographique et le développement économique, mais elle ne pourrait accepter de verser des fonds pour certaines activités d'assistance technique qui répugnent à de nombreux pays. C'est pourquoi la délégation espagnole est coauteur des amendements qui figurent dans le document A/C.2/L.709.

28. M. YAKER (Algérie) considère que l'accroissement démographique est l'un des problèmes les plus importants auxquels les pays sous-développés aient à faire face dans leurs efforts pour progresser économiquement. Si les pays en voie de développement ne peuvent répondre à toutes les nécessités d'une expansion économique accélérée, ils sont obligés de recourir à des mesures pour réduire leur taux d'accroissement démographique. Comme il est dit au paragraphe 13 de la Déclaration du Caire des pays en voie de développement (A/5162), les pays qui souffrent d'une pression de population sur les ressources existantes devraient accélérer leur développement économique, et en même temps adopter les mesures légitimes appropriées pour faire face à leurs problèmes de population.

29. Certes, le projet de résolution dont la Commission est saisie présente d'importants aspects économiques, sociaux, moraux et religieux, mais cela ne signifie nullement que les Nations Unies ne sont pas compétentes pour étudier la question. Le problème existe, il se pose de manière urgente dans de nombreux pays et les Nations Unies ont le devoir d'aider ces pays à trouver une solution. Les deuxième, troisième, quatrième et sixième considérants établissent le lien qui existe entre l'accroissement démographique et le développement économique et reconnaissent que chaque gouvernement doit déterminer sa propre politique. Il ressort clairement du huitième considérant que les fonds d'assistance technique ne sont demandés que pour l'évaluation, l'analyse et l'utilisation des renseignements sur les tendances démographiques.

30. Le projet de résolution se borne à demander à l'ONU et aux institutions spécialisées d'analyser les données statistiques de base et de fournir une assistance technique pour ces activités à la demande des gouvernements. Le droit qu'a chaque gouvernement d'envisager le problème comme il l'entend est

donc garanti. Si le projet de résolution essayait de préconiser des moyens précis pour limiter l'accroissement démographique, il soulèverait à juste titre des controverses mais tout ce qu'il propose, c'est que le problème soit étudié. Les institutions spécialisées et, en particulier, l'UNESCO et l'OMS pourraient fournir des renseignements fort utiles à cet égard.

31. Pour toutes ces raisons, la délégation algérienne votera pour le projet de résolution et pour certains des amendements proposés.

32. M. CARANICAS (Grèce) souligne que l'accroissement démographique a pris des proportions telles que l'on s'attend à voir la population mondiale compter près de 6 milliards 200 millions d'habitants en l'an 2 000. Le taux d'accroissement démographique actuel — 1,8 p. 100 par an — ne semble pas élevé mais on est pris de vertige devant ses effets cumulatifs. L'aspect essentiel est cependant le rapport entre cet accroissement et le développement de la production alimentaire mondiale. Selon les statistiques de la FAO, la production alimentaire mondiale n'a progressé que de 1 p. 100 pendant la période 1960-1961 alors que la population du globe a augmenté de 1,6 p. 100. Si la situation est grave du point de vue international, elle est particulièrement alarmante dans certaines régions comme l'Inde, où il manquera 28 millions de tonnes de céréales en 1966 lorsque la population atteindra le chiffre prévu de 480 millions d'habitants, comme les pays qui participent au plan de Colombo, dont la population a augmenté de 25 p. 100 de 1950 à 1960, comme la République arabe unie où le gouvernement a estimé nécessaire de donner aux habitants des conseils sur les méthodes de contrôle des naissances ou comme la Chine continentale où malgré les tendances antimalthusiennes du marxisme, on a entrepris des campagnes de limitation des naissances.

33. On ne peut dire qu'une population nombreuse soit bonne ou mauvaise en soi. L'important est de savoir si tous les membres de cette population nombreuse peuvent se procurer de la nourriture, des vêtements, un abri et vivre heureux. Le représentant du Liban s'est opposé à l'idée d'octroyer des crédits d'assistance technique des Nations Unies pour des projets tendant à diffuser les méthodes de limitation des naissances, sous prétexte que chaque dollar ainsi prélevé pourrait plus utilement servir à aider les pays à tirer parti des progrès technologiques afin d'élever leur production. Cependant, sa population ayant augmenté de 84 millions de personnes, les 4 milliards 200 millions de dollars d'assistance étrangère reçus par l'Inde en 10 ans n'ont réussi qu'à augmenter d'un dollar exactement le revenu annuel par habitant. Puisque l'assistance technique classique n'a apporté qu'une augmentation aussi minime du revenu par habitant, il semble qu'il vaille la peine de consacrer un dollar par habitant à l'enseignement des méthodes de limitation de la population. M. Caranicas croit que la plupart des pays en voie de développement ne pourraient pas répondre, avec leurs ressources nationales, aux besoins d'une population en expansion rapide. Les ressources supplémentaires nécessaires ne peuvent provenir que des pays développés et l'aide de ces derniers ne suffirait qu'à empêcher le problème de s'aggraver.

34. Le représentant de l'Irlande a dit que le surpeuplement était une question essentiellement régionale et que l'écoulement des excédents de produits primaires était une aide aux nations surpeuplées. C'est là cependant une piètre consolation pour les peuples

affamés des pays intéressés, étant donné leur niveau de vie extrêmement bas. Si l'on peut penser, devant la répartition inégale de la population dans le monde, qu'il serait souhaitable de transférer ailleurs les habitants des régions surpeuplées, de telles mesures seraient trop coûteuses et l'on pourrait difficilement les juger humanitaires; elles sont totalement impraticables.

35. La Commission de la population a souligné qu'il appartenait à chaque gouvernement de décider de sa politique démographique et ce point de vue a été clairement réaffirmé dans le projet de résolution; toutefois, aucun pays ne peut formuler de politique en la matière s'il n'est pas informé, et le rôle de l'ONU est évidemment d'aider les gouvernements à s'informer, s'ils le désirent. C'est là l'objectif essentiel que se sont proposés les auteurs du projet de résolution. Quelques délégations qui se sont élevées contre l'adoption du projet semblent s'opposer à l'octroi d'une assistance technique des Nations Unies dans ce domaine aux pays qui le demandent. Il ne faut pas oublier cependant que les fonds d'assistance technique sont indivisibles et que ce serait interpréter de façon peu orthodoxe les droits et les obligations des Etats Membres que de leur permettre de s'opposer à l'utilisation, à des fins données, de leur contribution à un fond commun. On pourrait facilement voir une analogie entre la position des pays qui indiquent que leurs contributions doivent servir à fournir une certaine forme d'assistance et celle des pays qui refusent de contribuer aux frais de l'entretien des forces de l'ONU à des fins données.

36. Les craintes exprimées par Malthus en 1791 quant aux effets de l'accroissement de la population sont soudain devenues une réalité dans de nombreux pays. L'expérience d'un certain nombre de pays développés montre cependant que l'accroissement démographique peut être contenu par diverses méthodes. Dans la plupart des pays où cet accroissement pose un problème, ces méthodes sont inconnues ou trop coûteuses. Si ces derniers pays demandent à l'ONU des renseignements sur ces méthodes ou les moyens de les appliquer, leur demande ne doit pas être rejetée.

37. Déjà, il semble que la gravité du problème démographique auquel le monde fait face transforme les attitudes de ceux qui s'opposaient auparavant fermement à la limitation des naissances: un centre démographique s'est ouvert au Caire, un groupe de prélats catholiques ont demandé, au cours du récent Conseil œcuménique, que l'Eglise examine les problèmes de la faim et de l'accroissement démographique dans le monde, et certains faits montrent que peu à peu tous les pays prennent davantage conscience du problème et de leurs responsabilités. Certains représentants ont déclaré qu'il ne convenait pas que la Deuxième Commission prenne des mesures hâtives. M. Caranicas partage cette opinion; il estime que les mesures proposées par les auteurs dans le projet de résolution ne peuvent en aucune façon être considérées comme précipitées ou radicales puisque le projet se borne à prévoir des études et la communication de renseignements aux gouvernements qui en feront la demande seulement.

38. M. AYARI (Tunisie), présentant au nom des auteurs une version révisée du projet de résolution (A/C.2/L.657/Rev.1), déclare que ce qui semble diviser les partisans et les adversaires du projet initial n'est pas une différence d'attitude religieuse ou

morale, mais des divergences fondées sur des considérations scientifiques. Les partisans du projet estiment nécessaire que l'on tienne compte, dans l'étude de solutions possibles aux problèmes du développement économique, de la variable essentielle que représente la population, variable sur laquelle ils estiment qu'il est possible d'agir. A cela, les adversaires du projet répondent que l'on ne peut pas agir sur cette variable et que l'on ne doit pas essayer de le faire. Tous ceux qui cherchent à favoriser la croissance économique doivent reconnaître l'existence de cette différence d'attitude, qui est d'ordre pratique et non pas philosophique. Le problème n'est par conséquent pas moral; il implique le choix de l'une de ces deux façons d'aborder le problème fondamental.

39. Les auteurs du projet de résolution ont inséré dans leur texte révisé plusieurs des amendements présentés par les quatre puissances (A/C.2/L.709). Dans le deuxième considérant du texte révisé, le membre de phrase "les politiques tendant à encourager la limitation ou l'accroissement de la population" a été ajouté au libellé proposé dans le premier amendement des quatre puissances. L'expression est synonyme de "politique démographique" utilisée dans le projet initial, mais elle est plus explicite et l'ensemble du nouveau libellé souligne le caractère dynamique des relations existant entre le développement économique et social et ces politiques. Les auteurs ont préféré conserver l'expression "politiques nationales" dans le sixième considérant. La première partie du quatrième amendement des quatre puissances a été acceptée, mais on en a rejeté la dernière partie. Les auteurs ont jugé préférable de se faire l'écho de l'opinion de la Commission de la population et ont estimé que l'alinéa devrait mentionner non seulement la recherche démographique mais également des mesures plus positives. Les auteurs n'ont pas jugé le cinquième amendement des quatre puissances utile puisque la question qu'il soulève est traitée de façon convenable dans le projet de résolution.

40. En ce qui concerne le dispositif, les sixième et septième amendements ont été acceptés, avec quelques changements mineurs. Les auteurs n'ont pas convenu de l'opportunité du huitième amendement car ils attachent une importance particulière au rôle des commissions économiques régionales dans les études démographiques. Ils n'ont pas voulu supprimer le paragraphe 5 du dispositif du projet initial, qu'ils considéraient comme la partie essentielle du projet et ont légèrement modifié le paragraphe 4.

41. M. Ayari espère que l'esprit de coopération qu'ont montré les auteurs en acceptant un grand nombre des amendements proposés permettra au projet de résolution révisé de réunir un large appui.

42. M. BRILLANTES (Philippines) dit que toutes les délégations semblent admettre que le point à l'ordre du jour est du ressort de la Deuxième Commission. On ne sait pas toutefois si la Commission s'intéresse au développement démographique et économique ou aux aspects économiques de la limitation des naissances. La délégation philippine estime que le projet de résolution aurait pour résultat de prier l'Assemblée générale d'affirmer, tout d'abord, qu'il y a trop de gens et trop de naissances sur la terre, ensuite que la population actuelle n'a pas assez à manger, et, enfin, qu'il appartient à l'ONU de trouver un moyen de limiter la population.

43. Contrairement à d'autres points que la Commission a examinés, cette question a des aspects religieux et moraux que les auteurs du projet eux-mêmes ont mentionnés. Les auteurs ont affirmé à la Commission que tout pays doit décider de sa politique démographique et respecter "l'autodétermination familiale" mais ils ont prévenu les pays sous-développés du danger que représentait pour leur progrès économique une croissance démographique illimitée.

44. S'il est vrai, comme l'ont dit les auteurs, que rien dans le projet de résolution ne tend à restreindre la faculté d'un Etat de décider lui-même de sa politique démographique, M. Brillantes aimerait savoir pourquoi les auteurs ont déclaré, au paragraphe 4 du dispositif, qu'il fallait intensifier les études, que

le pays intéressé les ait demandées ou non. Ce paragraphe devrait spécifier qu'aucune étude ne sera entreprise en l'absence d'une telle demande. M. Brillantes espère que les auteurs préciseront ce point, le nouveau paragraphe 4 reprenant d'ailleurs le paragraphe 3 de la version initiale. M. Brillantes désirerait également quelques éclaircissements sur le sens des mots "de même que sur les autres aspects", au paragraphe 6 du dispositif du texte révisé.

45. La délégation philippine ne s'oppose pas en soi à une étude des tendances démographiques; toutefois, sa position définitive à l'égard du projet de résolution sera déterminée par les réponses faites aux questions que M. Brillantes vient de poser.

La séance est levée à 18 h 25.